



Dijon, le 25 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE TITRES DE SEJOUR


A compter du 5 novembre 2018, la préfecture informe ses usagers qu'ils devront prendre RENDEZ-VOUS sur le site internet de la préfecture pour demander le renouvellement des cartes de séjour temporaires ou pluriannuelles ainsi que les certificats de résidence algériens suivants :

- ◆ **visiteur**
- ◆ **salarié**
- ◆ **travailleur temporaire,**
- ◆ **étranger entré avant l'âge de 13 ans (ou 10 ans pour les Algériens)**
- ◆ **étranger pris en charge par l'aide sociale à l'enfance**
- ◆ **conjoint et enfant entrés au titre du regroupement familial**
- ◆ **protégé subsidiaire/apatride**
- ◆ **passport talent**

Rappel : l'accueil s'effectue toujours sur rendez-vous à prendre sur internet pour les demandes de renouvellement de carte de résident – duplicata (perte / vol) – modification (changement d'adresse ou d'état-civil).

Toutes les autres demandes se font par voie postale ou dépôt-express

Comment prendre rendez-vous en ligne ?

- 1 - Je me **connecte** sur le site internet de la préfecture www.cote-dor.gouv.fr
- 2 - Je **clique sur** → 
- 3 - J'**imprime** la liste des pièces que je dois apporter le jour de mon rendez-vous.
Avant de prendre rendez-vous, je **vérifie** que mon dossier est complet.
- 4 - Je **choisis la date et l'heure**
- 5 - Je **renseigne** mon identité, mon adresse mail, mon n° de téléphone et les informations concernant mon titre de séjour
- 6 - Je n'oublie pas de consulter ma boîte mail pour **confirmer mon RDV** sous 15 minutes sinon celui-ci sera annulé automatiquement
- 7 - **Le jour du rendez-vous** : je viens avec mon dossier complet (originaux + copies des pièces, passeport en cours de validité, photographies aux normes, questionnaire complété et signé) pour que ma demande puisse être instruite.